Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260518-2026D35-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le dix-huit mai,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Jérôme BLINO, Maire
Date de convocation du conseil municipal : mardi 12 mai 2026

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 25 - Votants : 27

PRESENTS : Mme Annick ADVENARD - Mme Catherine ALBARET - Mme Stéphanie BAHOLET - M. Jérôme BLINO – M. Stéphane BOULLARD - M. Maxime BOULLARD – Mme Karine BRÛLÉ - Mme Tiphaine CHATAL - M. Julien CHESNIN - Mme Emilie CHESNIN - Mme Adélaïde DAVID - M. Jérome DOUET - M. Dominique FILLOUX - Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR - M. Pierre-Marc GIROT - Mme Nathalie GRUEL - Mme Béatrice KEERLE - M. Xavier LOGODIN - M. Xavier MORICET - M. Christophe PALOU - M. André PÉDRON - Mme Jocelyne PHILIPPE - M. Olivier THERAUD - Mme Aurore TROFFIGUÉ - Mme Céline VIROT

ABSENTS EXCUSÉS : M. Laurent LORJOUX - M. Eric ROZÉ

POUVOIRS : M. Laurent LORJOUX (Pouvoir à Mme Karine BRÛLÉ) - M. Eric ROZÉ (Pouvoir à M. Jérôme BLINO)

Secrétaire de séance : M. Julien CHESNIN

Délibération n°2026D35 : Désignation d'un correspondant défense (CORDEF)

Rapporteur M. Jérôme BLINO, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le correspondant défense (CORDEF) a été créé en 2001. Il est désigné par le Maire pour incarner, au sein de sa commune, le lien entre les forces armées et la Nation. Il constitue un véritable relais d'information et a notamment vocation à :

- **Informer** les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement
- **Sensibiliser** les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées
- **Animer** des initiatives locales (Cérémonies commémoratives, conférence sur le thème de la défense, informations dans le bulletin municipal) pour renforcer l'esprit de défense et la cohésion nationale

Pour mener à bien ces missions, le correspondant défense s'appuie sur un réseau d'interlocuteurs et des ressources institutionnelles.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260518-2026D35-DE

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Monsieur Maxime BOULLARD, en qualité de correspondant défense.

Le conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret,

Est élu pour représenter la commune de Nivillac en qualité de correspondant défense, Monsieur Maxime BOULLARD

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Julien CHESNIN

Le Maire,
Jérôme BLINO



***Délais et voies de recours** :*
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - **Hôtel de Bizien**-*
3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.